



JEUX
INTERSCOLAIRES
DU CONSEIL EN ÉDUCATION
DES PREMIÈRES NATIONS

18^e ÉDITION

UNIVERSITÉ LAVAL, QUÉBEC

21 AU 24

MAI 2026



CAHIER DU PARTICIPANT



Dates importantes

19 décembre 2025	Date limite de remise du formulaire d'inscription de la délégation , et du paiement du dépôt de 2000\$
19 janvier 2026	Ouverture des réservations pour un bloc de chambres aux hôtels de la compétition (Hôtel Universel et Hôtel Classique). Veuillez réserver rapidement après cette date, les quantités sont limitées.
3 avril 2026	Date limite de remise de: - Liste des participants - Formulaire d'inscription pour chaque athlète - Formulaire d'inscription pour chaque accompagnateur
28 avril 2026	Rencontre des entraîneurs (en ligne). Le lien pour cette rencontre vous sera envoyé avant l'événement.
12 mai 2026	Date limite de validation des inscriptions, et fixation de la facturation. Après cette date, les chambres et repas réservés vous seront facturés même pour les participants absents. C'est aussi la date limite pour commander les repas du mercredi soir.
20 mai 2026	Arrivée des délégations
21 au 24 mai 2026	Jeux interscolaires du CEPN
24 juin 2026	Date limite de paiement des frais pour les Jeux interscolaires 2026



Nouveautés en 2026

1. Même s'il nous reste des détails à confirmer, nous souhaitons nous débarrasser des coupons-repas à compter de cette année, afin de les remplacer par un système numérique.
2. Nous simplifions votre processus d'inscription :
 - 2.1. Si vous résidez aux résidences de l'Université Laval, plus besoin de nous fournir de liste d'hébergement. Nous générerons cette liste nous-même à partir de votre liste de participants, et vous pourrez vous-même apporter vos changements sur place.
 - 2.2. Le document « Liste de participants » combinera désormais les inscriptions pour vos épreuves individuelles et épreuves d'équipe. Vous n'aurez donc qu'un seul document à valider.
3. Nous conservons les épreuves de 2025 (incluant le javelot), et ajoutons une épreuve de demi-fond, soit le 800m ou le 1200m selon la catégorie.
4. Les places aux résidences de l'Université Laval sont de plus en plus rares. Nous ajoutons donc un 2^e hôtel de la compétition. Vous aurez donc le choix entre l'Hôtel Universel (à tarif plus bas que l'an dernier), l'Hôtel Classique, ou les résidences de l'Université Laval.
5. Nous nous lançons dans un défi technologique de taille : fournir à chaque délégation son propre horaire. Fini les casse-têtes de fin de soirée pour les entraîneurs!



Introduction

Nous sommes heureux de vous remettre le cahier du participant de la 18^e édition des Jeux interscolaires du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN).

Ce document contient les renseignements importants dont vous aurez besoin pour participer à cet événement sportif annuel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec David Gill, coordonnateur des Jeux, par courriel, à dgill@cepn-fnec.com ou par téléphone, au 418-842-7672.

Les Jeux interscolaires du CEPN

Instaurés en 2008, les Jeux interscolaires du CEPN rassemblent des centaines d'élèves âgés de 10 à 18 ans et leurs accompagnateurs à la fin de chaque année scolaire. Cette compétition amicale permet aux jeunes de rivaliser d'adresse dans diverses disciplines, soit l'athlétisme, le hockey cosm, le basketball, le volleyball et la course à obstacles.

En plus d'encourager les élèves à poursuivre leurs études, l'événement fait la promotion de l'assiduité scolaire et des saines habitudes de vie, dont l'activité physique et une bonne alimentation.

Depuis la création des Jeux, les organisateurs notent une augmentation constante du nombre d'équipes sportives dans les écoles. Le haut niveau de préparation des jeunes athlètes démontre les efforts soutenus qu'ils déploient tout au long de l'année scolaire. Les intervenants comme les participants sont unanimes : cette activité répond à un besoin important au sein des communautés des Premières Nations!



Critères d'admissibilité

Âge et niveau scolaire :

- Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent **uniquement** aux élèves du troisième cycle du primaire à la 5^e secondaire, **âgés de 10 à 18 ans** en date du **21 mai 2026**.
- Les élèves inscrits au cégep ou à un centre d'éducation des adultes ne sont pas admissibles, et ce, même s'ils ont 18 ans ou moins.

Remarque :

Toute équipe qui contrevient à ce règlement sera disqualifiée et se verra attribuer une défaite pour toute partie à laquelle l'athlète concerné aura participé.

Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent aux jeunes membres des Premières nations :

- des communautés membres du CEPN ayant des écoles;
- des communautés membres du CEPN n'ayant pas d'école;
- des communautés membres du CEPN dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires;
*(Les jeunes qui fréquentent une école **primaire ou secondaire** située à l'extérieur de leur communauté peuvent participer aux Jeux interscolaires du CEPN, mais doivent obtenir l'autorisation du représentant du CEPN de leur communauté avant de s'inscrire.)*
- des communautés non-membres du CEPN désirant faire participer leurs écoles.
(dans le cas où nous devons limiter le nombre d'inscriptions, les élèves des communautés membres du CEPN auront priorité.)

Validation des inscriptions

Voici la procédure pour faire valider les inscriptions aux Jeux interscolaires du CEPN :

Communautés membres du CEPN ayant des écoles

Toute demande d'inscription doit être approuvée par le représentant du CEPN de la communauté avant d'être déposée officiellement.



Communautés membres n'ayant pas d'école ou dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires

Les élèves qui veulent participer aux Jeux interscolaires doivent être membres de la communauté, et leur demande doit être approuvée par le représentant du CEPN de la communauté. Ainsi, les élèves seront automatiquement inscrits sous la bannière du conseil de bande.

Communautés non-membres

Les communautés non-membres du CEPN qui désirent participer aux Jeux interscolaires doivent faire approuver leur demande d'inscription par le chef de leur conseil de bande.

Responsables, accompagnateurs et entraîneurs

Un accompagnateur est requis pour six jeunes.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent remplir leur propre formulaire d'inscription et le remettre en même temps que ceux des athlètes, **soit le 3 avril 2026.**

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent obligatoirement indiquer leur numéro de téléphone cellulaire afin que nous puissions communiquer avec eux durant les compétitions sportives et en tout temps durant l'événement.

Les accompagnateurs qui le désirent auront la chance de participer à la course en sentier.

À noter que les accompagnateurs qui participeront aux compétitions devront s'assurer que la surveillance de leurs jeunes n'est pas compromise.



Hébergement

Hébergement aux résidences de l'Université Laval

Étant donné le très grand nombre de participants attendu, il ne sera pas possible de loger toutes les délégations dans les résidences de l'Université Laval.

- Les **communautés membres du CEPN** qui auront rempli le **formulaire d'inscription de la délégation au plus tard le 19 décembre 2025** seront priorisées pour le logement aux résidences de l'Université Laval.
- S'il advenait qu'un trop grand nombre de communautés du CEPN remplissent le formulaire à temps et souhaitent être hébergées aux résidences, **un tirage au sort** sera effectué. Les résultats seront communiqués **au plus tard dans la semaine du 12 janvier 2026**.
- L'hébergement se fera dans des chambres à **occupation double**, sans exception.
- Au moment de fournir votre liste d'hébergement, veuillez nous aviser si vous désirez une chambre supplémentaire pour entreposer du matériel, de la nourriture ou pour y tenir des réunions.

Hébergement en hôtel

Les délégations qui ne seront pas hébergées aux résidences de l'Université Laval auront accès à des **blocs de chambres réservés dans deux hôtels partenaires** situés à proximité du campus : l'Hôtel Universel Québec et l'Hôtel Classique.

- Les **communautés membres du CEPN** qui n'auront pas rempli leur formulaire d'inscription avant le **19 décembre 2025**, ainsi que **toutes les communautés non-membres du CEPN**, logeront en hôtel, à condition d'en faire la demande.
- À défaut d'en faire la demande, nous tiendrons pour acquis que la délégation préfère prendre ses propres arrangements d'hébergement.
- Les réservations pour les hôtels ouvriront **le 19 janvier 2026**, et les blocs seront conservés jusqu'au **31 mars 2026**.

Hôtel Universel Québec

- Situé à distance de marche de l'Université Laval.



- Bloc de **135 chambres à deux lits doubles (occupation quadruple)** réservé au tarif de **159 \$ + taxes** par nuit.
- Tous les frais d'hébergement sont à la charge des délégations.
- Les réservations doivent être faites par le **Chef de mission de la délégation**, en écrivant à coordo@groupejgs.com entre le 19 janvier et le 31 mars 2026.
- La **liste des occupants par chambre** devra être remise à l'hôtel **au plus tard le vendredi 24 avril 2026**.

Hôtel Classique (nouvelle option 2026)

- Situé à 1,5 kilomètre de l'Université Laval.
- Bloc de **50 chambres à deux lits Queen (occupation quadruple)** réservé au tarif de **189 \$ + taxes** par nuit.
- Tous les frais d'hébergement sont à la charge des délégations.
- Les réservations doivent être faites par le **Chef de mission de la délégation**, en écrivant à Inevu@hotelclassique.com entre le 19 janvier et le 31 mars 2026.
- La **liste des occupants par chambre** devra être remise à l'hôtel **au plus tard le vendredi 24 avril 2026**.
- À noter : Les délégations qui choisiront de séjourner à l'Hôtel Classique devront assurer **leur propre transport quotidien** entre l'hôtel et le campus universitaire.

Repas

Onze repas vous seront offerts durant l'événement, et ce, du jeudi matin (déjeuner) au dimanche midi (dîner).

Nous répétons en 2026 la formule des **camions de rue**, en vous offrant une plus grande variété et davantage d'options santé. Les repas seront toujours consommés sous un chapiteau situé dans les environs du PEPS de l'Université Laval.

Nouveauté 2026 : Il est désormais possible de réserver un **repas pour le mercredi soir**, sur demande seulement.

Pour ce faire, veuillez écrire à dgill@cepn-fnec.com et indiquer le **nombre de repas désiré**, au



plus tard le **12 mai 2026**.

Chaque repas sera facturé **13,50 \$** et ajouté à la **facture de la délégation**.

Soirée du jeudi : Piscine et cinéma

La soirée libre du jeudi soir avait été très populaire l'an dernier, mais plusieurs participants semblaient fatigués.

Pour 2026, nous simplifions donc la formule et concentrons nos efforts sur **deux activités principales** :

- **Soirée piscine au PEPS**, pour environ **250 participants**
- **Soirée cinéma**, pour ceux qui préfèrent une activité plus tranquille

Le **souper du jeudi** sera servi sur le campus.

Tous les repas consommés à l'extérieur du campus, ainsi que la logistique de transport pour ceux qui décident de quitter le site, demeurent la responsabilité des délégations.

Transport pour délégations hors-campus

Si votre délégation ne loge pas aux résidences de l'Université Laval, vous serez responsables de transporter vos jeunes de votre hébergement (Hôtel Classique ou autre) à l'Université Laval, ce tous les matins des Jeux. La même logique s'applique au retour en fin de journée.

Si cela pose problème, n'hésitez pas à nous en aviser pour que nous vous aidions à trouver une solution.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent la participation aux Jeux interscolaires du CEPN, les repas à l'Université Laval et, le cas échéant, l'hébergement dans les résidences de l'Université Laval.

Les frais d'inscription pour les **communautés membres du CEPN** sont établis à :

- **247 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira **dans les résidences de l'Université Laval**;



- **159 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira **à l'hôtel ou ailleurs** (hébergement à vos frais).

Les frais d'inscription pour les **communautés non-membres du CEPN** sont établis à :

- **297 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira **dans les résidences de l'Université Laval**;
- **209 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira **à l'hôtel ou ailleurs** (hébergement à vos frais).

Remarque :

Comme les communautés membres du CEPN paient une cotisation annuelle, leurs frais d'inscription aux Jeux interscolaires sont inférieurs à ceux des communautés non-membres.

Les délégations qui dormiront à l'hôtel, qu'elles soient membres du CEPN ou non, doivent faire leurs propres réservations et assumer leurs propres frais d'hébergement.

Modalités de paiement

Afin d'assurer votre participation aux Jeux interscolaires, vous devrez effectuer un **dépôt de 2 000 \$ au moment d'inscrire votre délégation**, soit le **19 décembre 2025**.

Veuillez payer par chèque à l'ordre du :

Conseil en Éducation des Premières Nations

Objet : Jeux interscolaires du CEPN 2026

Vous avez jusqu'au **24 juin 2026**, soit un mois après l'événement, pour régler vos frais d'inscription.



Sports d'équipe

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à deux sports d'équipe, quelle que soit leur catégorie d'âge. Veuillez noter qu'à l'avenir, nous ne limitons plus la participation à un seul sport d'équipe.

Catégories d'âge

10 – 12 ans

13 – 15 ans

16 – 18 ans

Sports d'équipe

Basketball	Volleyball	Hockey cosom
Toutes les catégories d'âge (masculin, féminin et mixte)	Toutes les catégories d'âge (masculin, féminin et mixte)	Toutes les catégories d'âge (masculin et mixte)

Renseignements concernant l'inscription des équipes sportives

- La catégorie 10-12 ans joue au mini-volleyball, dans le but de favoriser les longs échanges et le plaisir, donc:
 - Le jeu se fait à 4 contre 4
 - Le match est joué sur un terrain de badminton sur un filet de deux mètres
 - Le 2e contact est attrapé et relancé, en un mouvement continu
 - Il faut absolument faire 3 contacts avant de traverser le ballon

Ce changement ne s'applique qu'à la catégorie 10-12 ans. Les autres catégories jouent au volleyball régulier. Pour plus d'informations sur le mini-volleyball, [appuyez ici](#).



- Il est possible à un même joueur de participer à un maximum de deux sports d'équipe à la fois. Cependant, cela occasionnera inmanquablement certains conflits d'horaires. Le nombre minimum de joueurs éligibles devra être respecté pour chaque partie. Alors, il faut prévoir des joueurs supplémentaires pour chaque athlète participant à plus d'un sport.
- Nous sommes conscients que la composition de votre équipe risque de changer en cours de route, mais vous devez vous assurer que tout changement ou ajout ne change en rien la catégorie d'âge dans laquelle l'équipe est inscrite, car cela a des répercussions, entre autres, sur le nombre d'officiels nécessaire, l'horaire des compétitions, ainsi que la traduction, la révision et l'impression des documents.
- Une équipe ne peut faire jouer qu'un seul joueur âgé d'un an de plus que la catégorie d'âge dans laquelle elle est inscrite, p. ex. un joueur de 13 ans dans la catégorie 10-12 ans.
- Même si le nombre d'inscriptions est indépendant de notre volonté, nous aimerions idéalement avoir trois équipes par catégorie d'âge dans une même discipline sportive pour assurer une compétition plus enlevante. Si une catégorie ne compte qu'une ou deux équipes, nous entrerons en contact avec les communautés inscrites afin de convenir d'une solution.

Athlétisme

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à autant d'épreuves d'athlétisme qu'ils le désirent parmi celles proposées.

La catégorie 10-12 ans est la seule à être séparée en trois catégories indépendantes en fonction de l'âge en date du 21 mai 2026. Cela a pour but de permettre aux jeunes de 10, 11 et 12 ans de compétitionner contre des jeunes de niveau de maturité physique plus similaire. Il y aura donc un podium indépendant pour chaque tranche d'âge.



**18^e ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**



Catégories d'âge				
10 ans	11 ans	12 ans	13 – 15 ans	16 – 18 ans
Épreuves				
	Toutes les catégories d'âge (masculin et féminin)			
Épreuves individuelles	Le 100 m ⁽¹⁾			
	Le 200m ⁽¹⁾			
	Le 800 m (10-12 ans et 13-15 ans seulement) ⁽¹⁾			
	Le 1200m (16-18 ans seulement) ⁽¹⁾			
	Le saut en longueur			
	Le lancer du poids			
	Le lancer du javelot			
	La course en sentier (2, 4 ou 6 km selon la catégorie)			
Épreuve d'équipe	Relais 4 x 100 m ⁽²⁾			

(1) Il est fortement suggéré de s'inscrire à un **maximum de deux courses** individuelles sur les 3 au programme.

(2) Chaque école peut inscrire un **maximum de 2 équipes** de même genre et catégorie d'âge au relais **4 x 100 m**.



**18^e ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**



Course à obstacles (Défi des ancêtres)

Une version adaptée du Défi des ancêtres sera présentée à titre d'épreuve aux Jeux interscolaires. La formule sera éliminatoire, c'est-à-dire que le nombre de participants diminuera à mesure que les compétitions avanceront.

Catégories d'âge

10 ans

11 ans

12 ans

13 – 15 ans

16 – 18 ans

Toutes les catégories d'âge (masculin et féminin)	
Jours 1 et 2 (plages horaires à déterminer)	Ronde de qualifications (Les participants se présentent à n'importe quel moment et ont droit à un maximum de deux essais pour réaliser le chronomètre le plus rapide possible)
Jour 3	Finale (Les 5 meilleurs participants de la ronde de qualifications sont invités à la grande finale, ce pour chaque catégorie)



Règles de conduite à respecter durant les Jeux interscolaires

RESPECT

- Aucune forme de violence, d'intimidation ou de vandalisme n'est tolérée.
- Un langage courtois et approprié doit être employé en tout temps.
- Le respect est de mise entre les employés du CEPN, les officiels, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs des communautés ainsi que les participants.

PROPRETÉ des lieux

- Garder tous les endroits propres en tout temps : PEPS, résidences, campus de l'Université Laval, etc.
- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs se doivent de répéter à leurs participants de mettre les déchets dans les poubelles, et ce, après les collations et les repas.
- Nous faisons appel à votre collaboration pour garder tous les endroits propres tout au long des Jeux interscolaires du CEPN.

HÉBERGEMENT

- Le couvre-feu est fixé à 22 h et exceptionnellement à 22 h 30 le samedi.
- Des agents de sécurité seront présents, jour et nuit, sur le site de l'Université Laval pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. Leurs consignes doivent être respectées.

RESPONSABLES, ACCOMPAGNATEURS et ENTRAÎNEURS

- Il incombe aux responsables, accompagnateurs et entraîneurs de chaque communauté de s'assurer que tous les membres de leur délégation adoptent un comportement acceptable et qu'il n'y ait aucun grabuge ni à l'intérieur ni à l'extérieur du campus de l'Université Laval.



**18^e ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**



- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

**TABAGISME, VAPOTAGE, CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE,
DE NOURRITURE OU DE BOISSONS**

- Il est strictement défendu de fumer ou de vapoter dans les locaux du PEPS ou les résidences.
- La consommation d'alcool ou de drogue est interdite en tout temps. Toute personne qui transgresse cette règle sera immédiatement expulsée et ne pourra plus jamais se représenter aux Jeux interscolaires, et ce, même aux prochaines éditions.
- La consommation de boissons énergisantes n'est pas tolérée.
- Il est interdit de manger ou de boire sur les plateaux sportifs.

PRÊT D'ÉQUIPEMENT du PEPS et du CEPN

- Nous mettons à votre disposition de l'équipement sportif.
- Pour l'emprunter, vous devez remplir un formulaire de prêt au local d'information.
- Il est de votre devoir de le retourner après chaque utilisation, car tout emprunt non retourné vous sera facturé, selon sa valeur estimée.

SÉCURITÉ

- La sécurité de nuit dans les résidences et au PEPS est à la charge de l'Université Laval. Toutefois, les Jeux interscolaires du CEPN ont un responsable de la sécurité. En cas d'incident ou de problème, vous serez dirigés vers cette personne, qui analysera la situation avec vous avant de prendre une décision définitive avec le chargé de projets responsable des Jeux interscolaires du CEPN.

ATTENTION



**18^e ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**



Les communautés s'engagent à assumer l'entière responsabilité des actes et du comportement de tout membre de leur délégation et à rembourser les frais liés aux incidents survenus.

Selon la gravité de l'incident, la communauté concernée pourrait se voir imposer une sanction ainsi qu'une suspension d'un an des Jeux interscolaires.

Politique d'annulation

Le **12 mai 2026** est la **dernière date limite** pour apporter des modifications à votre liste de participants.

À compter de cette date, votre facturation deviendra **fixe** — c'est-à-dire que même si certains participants ne se présentent pas, ils seront tout de même facturés.

Toute **annulation complète de participation** effectuée **après le 12 mai 2026** entraînera la **facturation intégrale des frais engagés** (repas, hébergement, etc.). Nous nous efforcerons de faire annuler un maximum de factures auprès de nos fournisseurs, **mais sans garantie**.

Veuillez également noter que si vous êtes hébergés ailleurs qu'aux résidences de l'Université Laval, votre contrat avec votre lieu d'hébergement **aura préséance** et vous devrez le respecter. Le CEPN n'assumera **aucune responsabilité** pour les frais d'annulation facturés par ces établissements.

Si vous annulez votre participation **avant le 12 mai 2026**, **50 % du dépôt de 2 000 \$** versé au moment de votre inscription vous sera remboursé.

Toute annulation **après cette date** entraînera la **perte complète du dépôt**.

Nous vous demandons de **respecter les échéances fixées** et d'éviter tout changement de dernière minute, car ces ajustements peuvent avoir des répercussions importantes sur l'organisation de l'événement (horaires des compétitions, recrutement d'officiels, impression des documents, etc.).



**18^e ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**



Formulaire d'inscription de l'athlète

Ce formulaire doit être rempli par les parents ou tuteurs de chaque participant et nous parvenir avant la date limite d'inscription, soit le **3 avril 2026**, afin que nous ayons sous la main les renseignements médicaux de tous les participants en cas d'urgence.

L'âge du participant en date du 21 mai 2026, soit la veille de la première journée des Jeux interscolaires du CEPN, doit figurer sur le formulaire. Cela nous permettra de le placer dans la bonne catégorie, dans les sports d'équipe et en athlétisme.

Carte d'assurance maladie

Les participants, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs doivent être munis de leur carte d'assurance maladie pendant les Jeux interscolaires du CEPN :

1. en cas d'incident;
2. comme preuve d'âge au cas où quelqu'un en ferait la demande (par exemple, une équipe adverse)